

**adr.**

ALTERNATIV DEMOKRATESCH  
REFORMPARTEI

Groupe parlementaire

Dépôt : Monsieur Roy Reding

Projet de loi 6720

Luxembourg, le 18 décembre 2014

2

## MOTION

La Chambre des Députés,

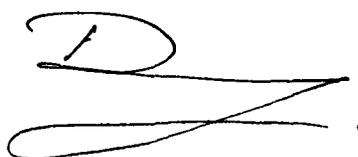
- Considérant que le projet de loi 6720 prévoit une augmentation du taux de la taxe sur la valeur ajoutée de 15 % à 17 %;
- Considérant que, sous certaines conditions, la législation prévoit l'application du taux super-réduit de 3 % pour la taxe sur la valeur ajoutée appliquée aux logements destinés à des fins d'habitation principale, pour la création ou la rénovation ;
- Considérant que, suivant le règlement grand-ducal du 30 juillet 2002, le remboursement de la différence de 17 % à 3 % est limité, par logement créé et/ou rénove, au montant de cinquante mille euros ;
- Considérant que le montant effectivement soumis au taux super-réduit serait ainsi ramené à 357.142 euros .

La Chambre des Députés invite le Gouvernement à :

- relever le plafond pour le remboursement de l'application du taux super-réduit **au montant de cent mille euros** ;
- à modifier en ce sens le règlement grand-ducal du 30 juillet 2002 concernant l'application de la taxe sur la valeur ajoutée à l'affectation d'un logement à des fins d'habitation principale... .



Bast Gibéryen



Roy Reding



Fernand Kartheiser